

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
Date d'affichage : 08/12/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du jeudi 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin, M. Boucher-Baudard à Mme Reboulleau.

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	26
Votes « Contre »	0
Abstentions	3
Procurations	7

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Approbation et autorisation de signer l'avenant 2023-2026 à la Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Cosne-Cours-sur-Loire, seconde ville du département de la Nièvre, a été retenue et labellisée Action Cœur de Ville (ACV) en raison de sa fonction irremplaçable de centralité.

Ce faisant, une convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville avait été signée le 19 novembre 2018 pour une durée de cinq ans. Le programme ACV, initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2022, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 par le Président de la République lors des rencontres nationales ACV du 7 septembre 2021.

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Cœur de Loire ont confirmé, par courrier au Préfet, en avril 2023 leur engagement de poursuivre le déploiement dudit programme et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

Puis, dès le mois de juin 2023, les partenaires fondateurs d'ACV, les services de l'Etat, la Communauté de communes Cœur de Loire et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire ont conjointement travaillé pour la réalisation de l'avenant ACV 2 qui sera le fondement juridique du programme ACV jusqu'au 31 décembre 2026.

L'avenant 2023-2026 à la Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cosne-Cours-sur-Loire arrête la gouvernance et les engagements des parties prenantes, il ajuste la stratégie de revitalisation de la collectivité (nouveau plan d'action ACV 2 et extensions du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire), identifie les indicateurs d'évaluation retenus et présente en annexe l'état d'avancement des actions de la première programmation ainsi que l'ensemble des fiches actions de la seconde programmation.

Ainsi, la prolongation du dispositif permet aux collectivités de poursuivre la dynamique engagée et de renforcer l'intervention des villes médianes sur les défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant 2023-2026 à la convention pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces administratives afférentes.

Majorité

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,





AVENANT 2023-2026

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE



ENTRE-

La Commune de Cosne-Cours-sur-Loire représentée par son maire Monsieur Daniel GILLONNIER ;

La Communauté de communes Cœur de Loire représentée par son président Monsieur Sylvain COINTAT.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le Préfet du département de la Nièvre, Monsieur Michaël GALY

La Banque des Territoires représentée par le Directeur régional de la Banque des Territoires, Monsieur Mathieu AUFAUVRE

Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté Action Logement, Monsieur Sébastien AUJARD

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département de la Nièvre, Monsieur Michaël GALY

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

Le Pays Val de Loire Nivernais représenté par son Président, Monsieur Eric GUYOT

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat représentée par son Président, Monsieur Emmanuel POYEN

Nièvre Habitat représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul FALLET

Habellis représenté par son Président, Monsieur Jean-François BUET

Le groupe La Poste représenté par son délégué territorial, Monsieur Philippe FETIVEAU

L'Agence de Développement Economique du Bassin Cosnois représentée par son président, Monsieur Yves RAVET

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022. Un bilan est présenté en annexe 1. Celui-ci détaille les actions livrées, ajournées et celles qui restent actives lors de la phase 2023-2026.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et de la Communauté de communes Cœur de Loire à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'État s'est fortement investi, depuis 2017, dans la revitalisation des cœurs de ville. Il entend poursuivre son engagement et son accompagnement autour des 4 priorités du programme ACV2, à savoir accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ; conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire ; revitaliser les villes moyennes dans leur ensemble afin de confirmer l'attractivité retrouvée des villes moyennes pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;

accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Pour relever ces défis, l'État mobilisera, en tant que de besoin, l'expertise de ses services pour faciliter l'émergence des projets répondant aux priorités d'ACV 2 et apportera son concours financier, au côté des autres partenaires, pour permettre un effet levier sur les projets s'inscrivant pleinement dans ces priorités et en cohérence avec les politiques publiques portées par l'Etat, en mobilisant les dotations à sa main.

L'**ANAH** est un partenaire incontournable du dispositif coeur de ville et entend poursuivre sa mobilisation par la mise à disposition des outils de nature à contribuer à l'amélioration du parc de logement, dont le service public France Rénov', créée en janvier 2022, est une illustration ; par son accompagnement dans la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain ; par des financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

La **Banque des Territoires** poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Et veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. A ce titre, Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les

accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédiée à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet :

Madame Mathilde MORLOT – coeurville@mairiecosnesurloire.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les secteurs d'intervention du programme Action cœur de ville 2023-2026, définis dans cet article, se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

Pour la période 2023-2026, le périmètre de déploiement du plan d'actions de Cosne-Cours-sur-Loire se veut être modifié, allant au de-là des secteurs d'intervention pour la période 2018-2022.

Lesdits secteurs d'interventions matérialisent l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette dernière a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire, en cohérence avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le périmètre ORT s'articule pour la période 2023-2026 autour de plusieurs secteurs d'intervention qui sont développés (4.1) et cartographiés (4.2) ci-dessous.

Ces périmètres d'action ont été ajoutés (a) ou ont évolués (b).

4.1. Liste des secteurs d'intervention

a) Les nouveaux secteurs d'intervention

La réserve foncière rue Saint Lazare et rue de la Fontaine Saint Laurent

Depuis 2013, la Ville a acquis des parcelles, situées au nord de la Ville entre la rue Saint Lazare et la rue de la Fontaine Saint Laurent, avec pour objectif la mise en œuvre d'un projet d'aménagement foncier au sein d'un quartier habitat déjà existant. Ces parcelles, qui représentent 14 000 m², pourront accueillir un projet de construction d'une vingtaine de maisons individuelles.

Les parcelles du nouvel hôpital

Situé au sud de la Ville, le nouvel hôpital incarnera le renouvellement de la médecine de proximité et le dynamisme de Cosne-Cours-sur-Loire. À travers cette implantation, la Direction du Centre Hospitalier souhaite mettre à disposition de la population du bassin de vie santé, de 80 000 personnes, une structure médicale de proximité.

Ce projet de construction, qui fait l'objet d'une enveloppe financière exceptionnelle de l'Etat, proposera une qualité d'accueil attractive pour tous les patients et pour le personnel. En effet, ce projet à l'image contemporaine sobre, affirme une efficacité adaptée et préservée des qualités d'espace pour les lieux d'hébergement et les lieux partagés.

b) Le périmètre du centre-ville

Le centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire est spatialement ceinturé, à l'est, par des infrastructures routières et ferroviaires (voies de chemin de fer et autoroute de l'Arbre) et, à l'ouest, par la Loire qui représente également la limite administrative régionale.

Ainsi localement, la représentation qui est faite du centre-ville est celle de l'espace urbain compris entre ces deux ruptures : la Loire et le chemin de fer. Ce faisant, la municipalité a décidé d'étendre son périmètre d'action jusqu'aux voies ferrées. L'objectif de cette extension est de mettre en cohérence le plan d'actions de revitalisation de la Ville avec le périmètre du centre-ville dit « vécu » par les habitants.

En outre, ce nouveau périmètre permet aux habitants, sur le volet habitat, de pouvoir mutualiser les accompagnements ACV et les aides communales (projet de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville à travers l'outil numérique Zéro Logement Vacant et le fonds façades) déjà déployées plus largement que le périmètre ORT initial.

Une cartographie de l'évolution de ce périmètre est présente en annexe 3.1.

Déjà présents dans le périmètre ORT du centre-ville, deux sites méritent une attention particulière pour la seconde période de déploiement du programme Action Cœur de Ville.

Le quartier Gare

Le quartier de la Gare représente une porte d'entrée sur la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Il fait la scission entre le centre-ville et un tissu pavillonnaire. Afin de s'affranchir de cette rupture spatiale, plusieurs ouvrages ont été édifiés, comme c'est le cas à la gare ou un passage piéton souterrain assure la connexion entre ces deux quartiers.

En outre, la présence d'une desserte ferroviaire a permis de polariser des entreprises à proximité des voies. C'est le cas pour la friche Vallourec qui représente un enjeu de reconversion identifié dans le plan d'action 2023-2026.

Ce faisant, la gare et son environnement urbain, le passage souterrain, le foncier SNCF rue Eugène Perreau et la friche Vallourec forment un système unique dont la requalification participera à la suture de deux tissus urbains disparates et *in fine* à l'attractivité du cœur de ville.

Ainsi, étendre le périmètre ORT à la friche Vallourec permet de connecter cet espace au système afin de devenir un morceau de ville à part entière ou de nouveaux programmes pourront se développer.

Le site historique de l'hôpital situé en entrée de Ville

Situé à l'entrée nord du centre-ville, à l'aune de l'ouverture d'un nouvel hôpital, avec en corollaire la vacance prochaine des locaux, et du projet de réhabilitation de l'EHPAD. Ce site a été, depuis 2021, le fruit de nombreuses réflexions afin d'accueillir une maison de santé pluridisciplinaire. Les études de faisabilité ont conclu à choisir une implantation alternative.

La requalification de ce site majeur reste une priorité partagée. Elle conduit à mener une réflexion avec une vision globale sans segmentation. Elle traduit également de la volonté de la Ville de poursuivre la densification du centre-ville, dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, ledit site, déjà présent dans le périmètre ORT du centre-ville, mérite une attention particulière pour la seconde période de déploiement du programme Action Cœur de Ville.

Est présente en annexe 3.2, une cartographie du centre-ville mettant en évidence les sites précités.

4.2. Périmètres des secteurs d'intervention

La cartographie de l'ensemble des secteurs d'intervention (les périmètres initiaux maintenus et les nouveaux périmètres) sont précisés en annexe 3.3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL).

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT. Une réflexion est menée sous l'égide de la communauté de communes Cœur de Loire pour intégrer dans une ORT intercommunale chapeau les centralités de Donzy, Pouilly-sur-Loire et Neuvy-sur-Loire, et leur permettre de bénéficier ainsi des effets juridiques de l'ORT.

Concernant les entrées de ville, l'extension du périmètre ORT doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes. Ce faisant, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;

Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités définies entre la collectivité et l'ANAH.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global

Action	Plan de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville	L'action globale de ce chantier vise à activer 2 leviers simultanément : Levier coercitif : vote du Conseil Municipal le 22 septembre 2022 de la mise en place, pour 2023, de la Taxe d'Habitation pour les Logements Vacants (THLV) Levier incitatif : comprendre les raisons de l'inoccupation d'un bien afin de proposer aux propriétaires d'entrer dans un programme de remise sur le marché (financement de travaux, intermédiation locative, accompagnement des partenaires ACV, défiscalisation...) A terme, cette action doit fournir des données à la collectivité afin de dégager des politiques publiques adaptées aux besoins identifiés.	1	Ville	CD58 / ANAH / ALEC / CAUE / UDAP / Imprim'fip / Action Logement	1.1	900,00	T1 2023	T4 2026	Action en projet non validée
Action	Création d'une maison des étudiants en santé	Afin d'attirer plus d'externes en médecine, et plus largement, les étudiants en santé, la commune souhaite créer un internat pour ceux qui viennent réaliser un stage dans la commune ou aux alentours.	1	Ville ou CCCL	CCCL / CD58 / PETR / ARS / Etat	1.2		T1 2024	T2 2026	Action en projet non validée
Action	Chantier acquisition et réhabilitation d'immeubles stratégiques avec rez-de-chaussée commerciaux en cœur de ville	Des immeubles, idéalement situés, ont été ciblés par la Ville comme étant prioritaires et stratégiques pour la conduite de projets d'acquisition et de réhabilitation afin de lutter contre la déprise commerciale. Les immeubles concernés sont tous intégrés au linéaire commerçant du cœur de ville. Ils peuvent constituer des cibles pour la foncière départementale Cœur de Nièvre. Ces immeubles, nécessitent la réalisation d'un travail fin, dont le but est la sortie de vacance tant des rez-de-chaussée commerciaux que les étages destinés à l'habitat.	1		CCCL / CD58 / Région BFC / ADEB / Foncière Cœur de Nièvre / Action Logement / ANAH / UDAP / CAUE	1.3		T2 2021	T2 2026	Action en projet non validée
Action	Création d'une boutique éphémère au sein de la Galerie de la Loire	Afin de faire évoluer son intervention sur le soutien à l'entrepreneuriat local, la Ville a décidé de transformer l'une des cellules de la Galerie de la Loire en Boutique Ephémère. Le point de vente est de 70m ² avec un loyer avantageux de 72 euros TTC la semaine ou 300 euros TTC par mois (comprenant les charges communales).	2	Ville	ADEB / CCCL Fédération des Boutiques à l'Essai	2.1		T3 2023	T4 2026	Action en projet non validée
Action	Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire	La stratégie de développement économique vise à définir les actions prioritaires qui seront menées jusqu'à fin 2026. En effet, fruit de concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, institutionnels, collectivités, agence de développement...), ce document recensera les besoins et les propositions du collectif. Il permettra de structurer et de planifier la politique de Cœur de Loire.	2	CCCL	Communes de Cœur de Loire, dont Cosne Acteurs du développement économique du territoire (dont l'AdebCosne)	2.2		T4 2023	T4 2026	Action en projet non validée
Action	Protection du linéaire commercial	Dans le cadre de l'étude "Plan de relance pour le commerce de Cosne-Cours-sur-Loire", il avait été suggéré par le cabinet, dans son programme d'action, "d'agir sur l'immobilier commercial pour un cœur marchand attractif". Cela se matérialise, notamment, par la mise en œuvre d'outils réglementaires au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant d'arrêter une stratégie de maîtrise et de contrôle des mutations.	1	Ville	Direction départementale des territoires (DDT)	2.3		T2 2024	T2 2026	Action en projet non validée
Action	Convivialité et vie locale dans le Cœur de Ville	En période estivale, la municipalité a décidé d'expérimenter des animations gratuites qui mêlent convivialité et (re)écouverte du patrimoine historique et/ou environnemental du centre-ville de Cosne. C'est ainsi que 3 propositions ont vues le jour en 2023 (balade sur le Nohain, balade en calèche, balade sur la Loire). En moyenne, entre 50 et 100 personnes ont pu chaque weekend profiter de ces animations. Ce faisant l'événement sera reconduit et étoffé pour les étés suivants.	nimatic	Ville	CCCL / Les Traits du Val de Loire / L'association Les Gabarriers du haut Val de Loire / ACC / Escape Evasion / Musée de la Loire	3.1		T2 2023	T3 2026	Action en projet non validée

Action	Connecter le quartier Saint Laurent au cœur de ville	Le quartier Saint Laurent est classé en quartier prioritaire de la ville et bénéficie d'un contrat de ville De plus, la ville de Cosne Cours sur Loire et Nièvre Habitat réalisent et déploient depuis plusieurs années un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier Saint Laurent (QSL), par des investissements conjoints, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la transformation et la modernisation du quartier. Ces investissements importants, centrés sur le cadre de vie, nécessitent de penser et construire en parallèle une stratégie de connexion de ce quartier avec le centre ville, ainsi qu'avec le futur hôpital, d'autant plus que plusieurs services publics sont ou seront installés au sein même du quartier, comme le centre social ou la future crèche		Ville	Etat Région BFC / CD58 / CCCL Programme Action Cœur de Ville / Action Logement / SAMS	3.2		T2 2026		Action en projet non validée
Action	Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié	Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de communes Cœur de Loire s'est saisie, au 1er juillet 2021, de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local au travers d'un plan de mobilité simplifié. Cet outil, souple et stratégique, vise à définir les actions prioritaires qui seront menées sur 2024-2023. En effet, fruit de concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, usagers, habitants...), ce document recensera les besoins et les propositions du collectif. Il permettra de structurer et de planifier une véritable politique de mobilité en Cœur de Loire.	3	CCCL	Ville de Cosne	3.2	-	T1 2024	2029	Action en projet non validée
Action	Implantation de mobilier vélo transitoire	Afin de poursuivre la dynamique de déploiement d'équipements dédiés à la mobilité douce et pour offrir du confort aux pratiquants du vélo, la Ville a décidé de développer le mobilier vélo en cœur de ville. Pour mettre en œuvre ce chantier, des racks mobiles ont été achetés afin de cibler les besoins des usagers en testant les emplacements de stationnements. Lesdits racks seront positionnés pendant 2 mois, période durant laquelle les citoyens et visiteurs pourront donner leurs avis sur la pertinence de l'emplacement proposé. Si l'emplacement est validé, alors des arceaux seront implantés définitivement. S'il n'est pas validé, alors la personne sondée pourra proposer un autre emplacement. A l'issue de la période test, le mobilier transitoire sera installé lors d'événements majeurs dans le but d'apporter du stationnement supplémentaire.	3	Ville	CCCL pour son expertise Alvéole Plus Altinnova	3.3	-	T4 2023	T4 2024	Action en projet non validée
Action	Plan nature en ville	la Ville a sollicité en 2023 l'accompagnement du cabinet CDC Biodiversité afin de disposer d'une feuille de route pour la végétalisation du cœur de ville. Il s'agit sur la période 2023-2026 de mettre en œuvre les actions préconisées par le bureau d'étude. Les grandes thématiques qui seront travaillées en régie sont : Limiter la pollution lumineuse et favoriser la trame noire / Expérimenter la désartificialisation et la désimperméabilisation des espaces urbains Gérer les espèces exotiques envahissantes / Gérer le patrimoine arboré Adapter le calendrier d'entretien des espaces verts pour respecter les cycles de la vie de la biodiversité / Accroître la communication en faveur de la biodiversité et des actions engagées / Créer des habitats pour la faune	4	Ville	CCCL / UDAP / CAUE / CDC Biodiversité	4.1	-	T1 2024	T4 2026	Action en projet non validée
Action	Réhabilitation de la friche industrielle Vallourec	Située à la porte du centre-ville, l'entreprise du Groupe Vallourec Drilling Product France (VDFF), dédiée à la fabrication de matériels de forage pour la recherche de pétrole et de gaz, a fermé ses portes depuis 5 ans. Depuis, il s'agit d'une friche industrielle de 22 890m² dont la reconversion est à imaginer. L'ensemble du site Vallourec reste en bon état d'entretien ce qui l'a conduit à être lauréat du contrat Territoire d'Industrie sur le territoire de Nevers et du Sud Nivernais. Cette position a permis à la collectivité de bénéficier d'un bilan qualitatif de l'état de l'art du patrimoine industriel (état sanitaire, atouts/faiblesses, environnement, réalisation d'un premier niveau de diagnostic énergétique, préciser le potentiel de réemploi économique). Le groupe a lancé une étude permettant d'arrêter une méthode de dépollution du site et a candidaté à la démarche "50 nouveaux sites clés en main France 2030 ». Si Vallourec est retenu, le groupe sera en capacité de proposer, à l'issue de la démarche, un site prêt à l'emploi avec une promotion active auprès d'investisseurs	1	CCCL	Groupe Vallourec Drilling Product France (VDFF) Ville de Cosne-Cours sur-Loire / ADEB / DRAC / DDT / EPF	4.2		T3 2021	2030	Action en projet non validée
Étude	Etude sur le rétablissement de la continuité écologique en aval du Nohain	Le Nohain, qui traverse la Ville de Cosne, est classé parmi la liste des cours d'eau qui jouent le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. La Communauté de communes Cœur de Loire a ainsi commandité, dans le cadre du Contrat Territorial Villed Nohain Mazou (2024-2029), une étude sur la continuité écologique.	4	CCCL	Ville de Cosne-Cours sur-Loire Ville de Saint-Père OFB / Agence de l'eau Loire Bretagne DDT	4.3		T2 2023	T2 2025	Action en projet non validée

Action	Réhabilitation du site historique de l'hôpital en entrée de ville	<p>Situé à l'entrée nord du centre-ville, à l'aune de l'ouverture d'un nouvel hôpital, avec en corollaire la vacance prochaine des locaux. Ce site a été, depuis 2021, le fruit de nombreuses réflexions afin d'accueillir une maison de santé pluridisciplinaire. Les études de faisabilité ont conclu à choisir une implantation alternative.</p> <p>La requalification de ce site majeur reste une priorité partagée : elle traduit de la volonté de la Ville de poursuivre la densification du centre-ville, dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Ce site, déjà présent dans le périmètre ORT du centre-ville, mérite une attention particulière pour la seconde période de déploiement du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>À ce stade, et comme suggéré par l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'aborder la requalification du site avec une vision globale sans segmentation. Pour ce faire, une assistance apparaît comme nécessaire afin d'accompagner les parties prenantes dans la définition de scénarii.</p>	1		GHT / CD / CCCCL / DDT / CAUE / UDAP / ANAP / Nièvre Aménagement Action Logement / Banque des Territoires	5.1				Action en projet non validée
Action	Réhabilitation des écoles	<p>Les 4 écoles du centre-ville, construites entre 1894 et 1972 pour la plus récente, ne correspondent plus aux exigences de transition énergétique, d'accessibilité et de mise en valeur patrimoniale.</p> <p>Ce faisant une étude de 2020, cofinancée par la Banque des Territoires, avait été commanditée afin de calibrer les besoins, les contraintes techniques, les coûts ainsi que le phasage de l'opération.</p> <p>L'étude, en partie terminée, donne des indications précieuses à la collectivité en récapitulant les travaux de l'ensemble des écoles afin de disposer d'une stratégie globale et une répartition de ces travaux selon leur importance, leur durée ou leurs contraintes.</p> <p>Pour se faire dès 2022 des travaux de sécurisation avaient été débutés.</p> <p>La seconde période du programme ACV vise à mettre en œuvre les préconisations du cabinet.</p>	5	Ville	Banque des Territoires SIEEEN	5.2		T2 2022	T4 2026	Action en projet non validée
Action	Création d'un centre d'imagerie médicale en cœur de ville	<p>Le centre d'imagerie médicale du Gâtinais (IMEGA) gère le centre d'imagerie médicale d'Amilly (Loiret) ainsi qu'une antenne à la clinique de Montargis. Parmi ses 130 000 patients accueillis par an à Montargis, « beaucoup viennent de Cosne » selon le directeur général du groupe IMEGA.</p> <p>Afin de répondre à la demande et aux besoins des patients, IMEGA a pour projet de s'implanter en cœur de ville en lieu et place d'un ancien bowling, vacant depuis de nombreuses années.</p> <p>Le projet sera situé, au 22 rue du Maréchal Leclerc, sur l'axe nord aux portes du cœur de ville.</p> <p>Ce centre intégrera à terme : Un service de radiologie, un service d'échographie nu service d'imagerie de la femme (mammographie, échographie, ostéodensitométrie), un appareil de scanographie dentaire 3D</p> <p>À travers ce projet, IMEGA cible une patientèle allant au-delà des limites administratives cosnoises. En effet, cette opération se réfère aux patients de Cosne, Nevers et Bourges.</p>	5	IMEGA		5.3		T2 2023	T1 2024	Action en projet non validée

6.2 Plan d'action détaillé

a) Les actions ACV 1 actives pour la période 2023-2026

- Création d'une résidence sénior
- Requalification d'un immeuble en résidence étudiante
- Jonction au réseau Loire à vélo
- Etude sur la réhabilitation des écoles
- Aménagement de la place de la Gare
- Requalification du Carrefour / rue Victor Hugo
- Création d'une crèche intercommunale
- Création d'une maison de santé pluri professionnelle
- Aménagement Quartier Ouest

b) Les actions ACV 2 structurantes

- Plan de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville
- Création d'une maison des étudiants en santé
- Chantier de réhabilitation - requalification d'immeubles stratégiques avec rez-de-chaussée commerciaux en coeur de ville
- Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire
- Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié
- Connecter le quartier Saint Laurent au coeur de ville
- Plan nature en Ville
- Réhabilitation de la friche industrielle Vallourec
- Réhabilitation du site historique de l'hôpital en entrée de ville
- Réhabilitation des écoles

c) Les actions complémentaires à la stratégie de revitalisation

- Création d'une boutique éphémère au sein de la Galerie de la Loire
- Mise en place d'un règlement de protection du linéaire commerçant
- Implantation de mobiliers vélos transitoires
- Etude sur le rétablissement de la continuité écologique en aval du Nohain entre les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et Saint-Père
- Convivialité et vie locale en cœur de Ville
- Création d'un centre d'imagerie en cœur de ville

6.3 Calendrier général du projet ACV 2

Phase étude	2024														2025				2026						
Axe de rattachement	Réf	ACTIONS																							
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	1.1	Plan de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville																							
	1.2	Création d'une maison des étudiants en santé																							
	1.3	Chantier de réhabilitation - requalification d'immeubles stratégiques avec rez-de-chaussée commerciaux en cœur de ville																							
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Création d'une boutique éphémère au sein de la Galerie de la Loire																							
	2.2	Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire																							
	2.3	Protection du linéaire commerciale																							
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Connecter le quartier Saint Laurent au cœur de ville																							
	3.2	Convivialité et vie locale en cœur de Ville																							
	3.3	Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié																							
	3.4	Implantation de mobiliers vélos transitoires																							
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et	4.1	Plan nature en Ville																							
	4.2	Réhabilitation de la friche industrielle Vallourec																							
	4.3	Etude sur la continuité écologique du Nohain																							
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	5.1	Réhabilitation du site historique de l'hôpital en entrée de ville																							
	5.2	Réhabilitation des écoles																							
	5.3	Création d'un centre d'imagerie en cœur de ville																							

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

La démarche d'évaluation du programme Action Cœur de Ville aura lieu in itinere pour permettre d'ajuster les actions en cours de mise en œuvre dans une perspective d'agilité et d'ajustements permanents.

L'évaluation débutera à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les indicateurs de suivi instaurés. Ces derniers seront présentés lors de chaque comité de projets, soit deux fois par an.

L'évolution des données sera ainsi un indicateur des tendances observées sur le territoire.

7.2 Méthode

L'évaluation du programme sera réalisée en interne. La cheffe de projet pilotera la démarche d'évaluation sur la période 2023-2026.

Pour cela, un référentiel d'évaluation fixera le périmètre d'étude, les indicateurs, les modalités de collecte des données ainsi que la temporalité souhaitée (annuelle ou semestrielle selon la pertinence de l'indicateur observé). Pour les indicateurs où cela s'avère pertinent, une comparaison avec une ville de même strate sera produite pour objectiver la donnée et le cas échéant la relativiser. Ainsi, les outils spécifiques mis à disposition du programme Action Cœur de Ville (baromètre de l'immobilier, fréquentation du centre-ville...) seront mobilisés.

Des analyses plus qualitatives seront conduites, en particulier sur le volet habitat et commerce. Ces données permettront d'évaluer la satisfaction des usagers bénéficiaires d'action du programme pour compléter l'analyse quantitative déjà construite.

L'évaluation interne réalisée par la cheffe de projet ACV sera transmise aux membres du comité de projet ACV II afin de permettre d'objectiver les échanges sur le suivi de chaque projet.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs d'évaluation du programme Action Cœur de Ville sont de déterminer l'impact et mesurer les effets des actions, sur la revitalisation du cœur de ville de Cosne-Cours-sur-Loire, afin d'éclairer la prise de décision. Il est donc essentiel de rechercher si les moyens financiers, administratifs et d'ingénierie mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de la politique publique Action Cœur de Ville, en questionnant sa pertinence et son efficacité.

Pour cela, l'évaluation réalisée doit permettre :

- d'accompagner la transformation de l'intervention publique ;
- d'objectiver l'effet levier du programme et de la mobilisation des dépenses publiques ;
- d'orienter les décideurs publics.

7.4 Indicateurs retenus

Axe de rattachement	Indicateurs	Source
AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Nombre de personnes rencontrées dans la cadre de l'enquête « Zéro Logement Vacant »	Interne / CCCL
	Nombre de personnes accompagnées dans la cadre de l'enquête « Zéro Logement Vacant »	Interne / CCCL
	Taux et évolution de la vacance structurelle en cœur de ville	Interne / ZLV
	Nombre de logements financés par Action Logement	Action Logement
	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH	ANAH
	Nombre de procédures juridiques appliquées	Interne
	Nombre de personnes logées	INSEE
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Nombre et montant attribués par la CCCL au travers de l'aide à l'immobilier d'entreprise	CCCL / ADEB
	Nombre de porteurs de projets accompagnés par l'ADEB	ADEB
	Evolution de la vacance des friches commerciales	CCCL / ADEB
	Nombre de personnes dans la boutique éphémère	Interne
	Nombre d'évènements économique et commercial (salon, foire, marchés...)	Interne / CCCL / ADEB / ACC
	Pérennité des installations	Interne / CCCL / ADEB / ACC
AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Evolution du nombre de km d'aménagements cyclables	Interne / CCCL
	Fréquentation du cœur de ville	My Traffic
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Nombre d'autorisations d'urbanismes en cœur de ville	Interne
	Nombre de subventions façades en cœur de ville	Interne
	Evolution du nombre d'espaces verts, parc ou jardin	Interne
AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs	Fréquentation des équipements culturels (musée, médiathèque, cinéma)	Interne / CCCL
	Fréquentation du wifi public en cœur de ville	Interne
	Evolution du nombre de place en écoles et crèches	Interne / CCCL
	Evolution du nombre de professionnel de santé	Interne / ADEB / PETR / CD58
Ensembles des axes	Nombre d'actions engagées / livrées	Interne
	Part de co-financements des actions	Interne
	Consommation financière	Interne

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Cœur de Loire s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 22 décembre 2023

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire	Communauté de communes Cœur de Loire	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Monsieur <i>Daniel GILLONNIER</i> Maire	Monsieur <i>Sylvain COINTAT</i> Président de l'EPCI	Monsieur <i>Michaël GALY</i> Préfet de la Nièvre
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Monsieur <i>Mathieu AUFAUVRE</i> Directeur régional	Monsieur <i>Michaël GALY</i> Préfet de la Nièvre	Monsieur <i>Sébastien AUJARD</i> Président du Comité régional BFC

Sommaire des annexes de l'avenant de projet 2023-2026:

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

3.1 : Evolution du périmètre du centre-ville

3.2 : Secteur d'intervention du centre-ville comprenant, notamment, la Gare et le site historique de l'hôpital

3.3 : Périmètre ORT global

Annexe 4 : Modèle de fiche-action ACV 2023-2026

Annexe 5 : Bilan des partenaires

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

- Actions livrées

Type	Titre du projet	Description du projet	Axe	MO	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Création de la résidence "Les Balcons de Loire"	Rénovation d'un bâtiment patrimonial situé en hyper centre en un immeuble de 8 logements collectifs sociaux et en une salle pour les pratiques artistiques amateurs au rez-de-chaussée.	1	Nièvre Habitat	CCCL/ CD58 / BFC /Action Logement / CARSAT / Nièvre Habitat	2 136 677,00 €	2018 T4	T4 2021
Étude	Réalisation d'un diagnostic global	Bénéficier d'une stratégie de revitalisation à l'échelle de la Ville	1 à 5	Ville		28 800,00 €	2018 T2	2018 T4
Étude	Elaboration d'un programme d'interventions	Faire l'état des lieux de la maturité des actions inscrites au programme Action Cœur de Ville. Définir les impacts de chaque action et leur niveau de priorité Proposer un plan de priorisation des actions à conduire. Identifier les pistes de montage permettant de faire levier et d'optimiser l'investissement financier de la commune	1 à 5	Ville		23 770,00 €	2018 T4	T1 2020
Action	Recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville	Piloter et coordonner le programme « Action cœur de ville » de Cosne-Cours-sur-Loire sur l'ensemble des 5 axes.Assurer et garantir le suivi de l'avancement opérationnel, technique et financier des actions thématiques du projet. Animer et mobiliser de manière transversale les compétences de chaque service, direction, collectivité et partenaires concernés pour une mise en œuvre efficace du projet	1 à 5	Ville		32 000,00 €	2018 T4	T4 2021
Action	Mon Centre-Ville a un Incroyable Commerce	Mise en œuvre d'un concours valorisant le développement économique local à travers le commerce et l'artisanat de centre-ville, et principalement les activités indépendantes.	2	Ville de Cosne	CCCL / Banque des Territoires	25 500,00 €	04-10-2022	17-02-2023
Action	Opération d'acquisition et amélioration pour la création de 4 logements	Opération Habelis de restructuration et réhabilitation du bâtiment 2 rue Chollet. Transformation de bureaux en 4 logements T2 conventionnés (1 PLA1, 3 PLUS)	1	Habelis	Action Logement / Banque des Territoires / Habelis	483 763,00 €		T3 2021
Étude	Plan de Relance Commerce Diagnostic Shop'in	Destiné à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial du centre-ville.	1	Ville	Banque des Territoires	32 074,00 €	T1 2021	T4 2021
Étude	Etude du besoin hôtelier sur le territoire	Avoir la connaissance des faiblesses du territoire en termes d'hébergement d'affaire et de loisir. Rendre l'offre et la demande cohérente et adaptée Mesurer l'adéquation entre le projet hôtelier du Moulin et les besoins touristiques du territoire	1	Ville	Banque des Territoires	23 270,00 €	T1 2022	T2 2022
Étude	Etude de Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Est	Accompagner la ville dans ses futurs projets de requalifications urbaines tout en identifiant leurs connexions à travers le développement de la mobilité douce et de l'apaisement en cœur de ville. Plus largement il s'agit de mettre en exergue et de repenser la relation des quartiers du cœur de ville entre eux et avec les cours d'eaux qui composent Cosne-Cours-sur-Loire.	1	Ville	ANCT	20 000,00 €	T4 2022	T2 2023
Étude	Etude SGREEN	Disposer d'un diagnostic écologique et paysager du cœur de ville et de fiches actions détaillées concourant à la végétalisation et à la désimperméabilisation du cœur de ville de Cosne Cours sur Loire, tout en prenant en compte les initiatives déjà en cours et les réalités de la commune (moyens humains et financiers disponibles), avec des informations sur la mise en œuvre, la palette végétale, des notions de coûts et des propositions de localisation ;	1	Ville	Banque des Territoires / CCCL	17 220,00 €	T1 2023	T3 2023

- Actions validées en projet¹

Action	Requalification d'un immeuble en résidence étudiante, apprentis	Le projet de rénovation d'un immeuble dégradé, située place de la gare, en résidence étudiante répond au besoin de logement d'une population très mobile du fait de leurs besoins en formation. Le projet réimplante des logements étudiants dans un bâtiment de logements collectifs datant des années 50/60, fortement dégradé et vacant, situé place de la gare. Il se mettra en œuvre par une acquisition-amélioration d'un bâti encore privé.	1	Personne privée	La résidence identifiée a été réhabilitée par un investisseur privé. Prospection d'un nouveau lieu situé en coeur de ville
Action	Création d'une résidence de séniors	Cette action vise à la création d'une résidence sénior adaptée au rythme de la personne âgée, la liberté d'aller et venir, de conserver ou de retrouver une autonomie et de conserver ou de créer ses relations sociales.	1		
Action	Requalification et aménagement de la rue Victor Hugo	A trois minutes du centre-ville, l'établissement Carrefour Market situé à l'intersection de la rue Victor Hugo, de la rue Traversière et de l'Avenue du Maréchal Leclerc, souhaite rénover la surface commerciale. Ce projet présente le double intérêt pour la ville de concourir au développement économique de ce quartier du centre-ville tout en permettant un aménagement urbain qui améliorera le cadre de vie des habitants en modernisant et sécurisant un lieu de passage conséquent.	4	Ville	
Action	Requalification de la place de la gare	Le projet de requalification de la place de la gare s'inscrit dans ce long processus de transformation et de renouvellement des espaces urbains. Le projet est la suite de la transformation de l'image du centre-ville démarrée par les projets de requalification des espaces publics du quartier ouest et des bords de Loire. Le projet accompagne l'ouverture de la ville à la Loire et la valorisation des bords de Loire et de l'ensemble du val ligérien, puisque la gare est un des points d'accès des cyclotouristes vers la Loire à vélo.	4	Ville	
Action	Construction de maisons individuelles au sein d'un quartier habitat	Dans le cadre du programme ACV, le partenaire majeur Action Logement a mobilisé des financements à hauteur de 1 255 000 euros (prêt et subvention) afin de construire 20 maisons de plain-pied. Cet habitat répond à la demande recensée sur ce secteur géographique permettant d'offrir un lieu de vie mixte pour les familles et les personnes âgées. Ces logements, notamment destinés à des salariés éligibles aux aides Action Logement, s'inscrivent dans le projet de revitalisation porté par la Ville et concourent au renforcement du lien emploi/logement et du dynamisme économique du territoire.	1	Habellis	Modification en 2023 de l'implantation du projet. Initialement identifié sur le site des anciennes serres (désormais foncier MSP) a été déplacé sur le foncier Saint Lazare

¹ Il s'agit des actions ayant été validées en comité de pilotage, puis signées dans l'avenant mais qui n'ont pas encore démarré.



• Actions en cours financées²

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Axe	MO	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	de lancement	date livraison	Informations complémentaires
Action	Aménagement du quartier ouest Tranche 2 phases 1& 2	Ouverture du quartier ouest sur le centre-ville et mise en relation de celui-ci avec la Loire avec la création d'une voie d'accès entre le coeur de ville et le Palais de Loire, le renforcement et le développement du maillage piéton et cyclable, la création d'espaces publics faisant le lien entre la Loire et la place de l'hôtel de ville.	4	Ville	DRAC	1 047 632,00 €	2018 T4		
Action	Jonction du Pont du PO Réseau Loire à vélo - Tranche 1 (axe tribunal/Port Aubry)	Le projet consiste à créer une voie verte en bord de Loire (2 phases : de la rue Agathe à la rue des Puits + de la rue des Puits au pont du PO) afin de permettre le développement de l'économie touristique sur l'ensemble du territoire communautaire et le développement commercial du centre-ville. Il s'agit également de développer des mobilités douces en tant que loisirs pour les habitants tout en mettant en valeur du patrimoine ligérien.	3	Ville		1 702 000,00 €	2018 T2	T3 2023	
Action	Boutique à projets	Lieu de référence pour découvrir le programme « Action Coeur de Ville », se l'approprier et l'alimenter, c'est-à-dire transmettre une information de proximité, accompagner les habitants tout au long des transformations et donner une réponse aux interrogations, les inviter à participer à ce programme.	1 à 5	Ville	FNADT	151 100,00 €	2019 T3	T2 2021	Le projet de Boutique s'est concrétisé par le recrutement d'une personne dédiée à la Participation Citoyenne.
Action	Plateformes e-commerces et boutiques vitrines	Afin de maintenir une offre commerciale dynamique, modernisée, adaptée au contexte de consommation actuelle, les collectivités mettent en place une plateforme de e-commerce territorial.	2	CCCL	LEADER	80 000,00 €	2019 T3	2020 T3	
Action	Réimplantation de la crèche intercommunale	Le bâtiment qui héberge la crèche intercommunale, est vieillissant et manque de fonctionnalité. Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur sa relocalisation tout en gardant le service en centre-ville.	5	CCCL	Ville / BFC / ETAT				
Étude	Étude de diagnostic d'urbanisme commercial dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire	Études et portage de réhabilitation de l'immobilier commercial, avec le double objectif du maintien des rez-de-chaussée commerciaux et de l'accessibilité et la création de nouveaux logements aux étages. Il s'agit de mettre en œuvre un projet global qui doit permettre de déterminer les conditions de mobilisation de certains biens.	1	Ville	Banque des Territoires	10 800,00 €	T2 2021	T4 2023	
Étude	Étude de programmation pour la réhabilitation des écoles de la Ville	L'étude permet, à travers un récapitulatif des travaux de l'ensemble des écoles, de mettre en exergue une stratégie globale et une répartition des travaux selon leur importance, leur durée ou leurs contraintes.	1	Ville	Banque des Territoires	30 072,00 €		T4 2025	
Action	Opération d'acquisition / réhabilitation en cœur de ville	Action Logement accompagne financièrement le développement d'une offre nouvelle de logements en périmètre ORT au travers d'opérations acquisition/amélioration d'immeubles. Ce partenariat a permis d'être un levier dans la réhabilitation du 41 rue Saint Agnan. Avec la participation à hauteur de 189 990 euros, Action Logement a œuvré pour la réhabilitation de 2 logements et la création d'un nouvel appartement dans les combles.		Propriétaire privé	Action Logement / Habellis / Anah	189 990 €	T2 2021	T1 2024	Livraison et action de communication prévue pour janvier 2024

- Actions en cours et non financée³

Action	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP)	Construction d'une MSP afin de répondre aux besoins locaux et ainsi maintenir une offre de soins la plus large possible : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, mais aussi sages-femmes, psychologues, orthophonistes ou orthoptistes afin de proposer une prise en charge globale des patients.	5	Ville	PETR / Région BFC / Etat / ARS	2022	2026
--------	---	---	---	-------	--------------------------------	------	------

² Il s'agit des actions ayant démarré et dont le plan de financement est bouclé

³ Il s'agit des actions ayant démarré mais dont le plan de financement n'est pas bouclé

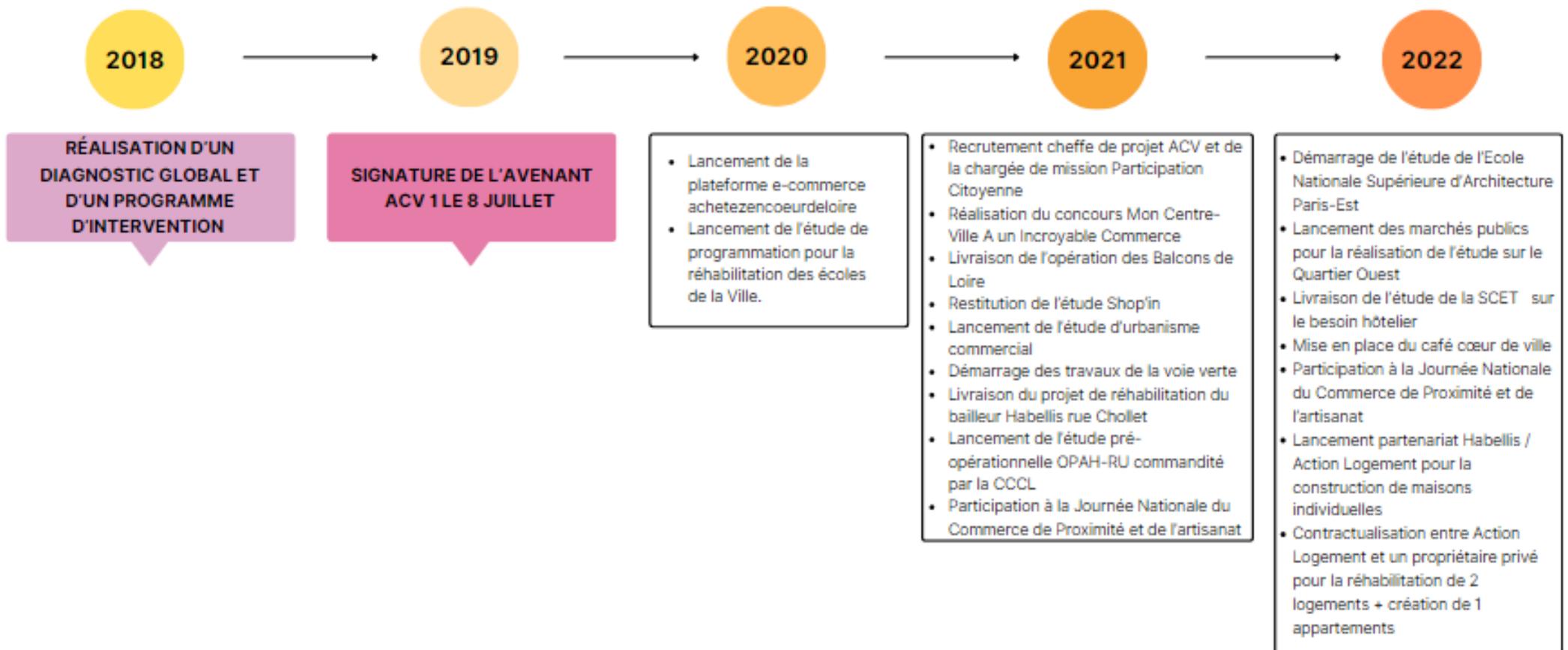
• Actions abandonnées⁴

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Axe	MO	Coût total (TTC)	Date lancement ▼	Date de fin ▼	Raison de l'abandon
Action	Création d'une salle de cinéma pouvant diffuser des spectacles vivants	Il est prévu de construire par extension une 3ème salle de cinéma permettant d'accueillir une programmation artistique de spectacle vivant : théâtre, musique, danse, etc.	5		4 669 109,00 €	2018 T4		Le projet dans son objet et son portage n'allait pas dans le sens de la volonté politique de la nouvelle municipalité
Action	Requalification de l'hôtel du point du jour	La réhabilitation de l'hôtel du point du jour va permettre de restructurer le foncier bâti pour y créer du logement familial contemporain. L'enjeu est de repeupler le centre-ville et maintenir les écoles et autres équipements et services publics : Accueillir des familles en centre-ville.	1					Le bien est actuellement en cours de réhabilitation. Portage privé.
Action	Projet structurant immeuble commercial "Les Nouvelles Galeries"	Afin de lutter contre la vacance commerciale de l'hyper centre, les collectivités locales souhaitent étudier l'opportunité de rénover le bâtiment des Nouvelles Galeries pour envisager une vocation mixte du bâtiment : commerces et logements dissociés. Il s'agit de maintenir en partie la vocation commerciale du bâtiment situé dans le centre commerçant et de faire évoluer les surfaces à l'étage vers d'autres vocations que le commerce.	2					Portage privé. A ce jour, l'ensemble des cellules commerciales sont occupées. Et des logements aux étages ont été réhabilités
Action	Création d'une ligne de bus "papillon" supplémentaire	Afin de coordonner au mieux les offres résidentielles et culturelles, la ville de Cosnes-Cours-sur-Loire et la communauté de communes souhaitent augmenter le nombre d'arrêt du minibus, le rythme de desserte et de créer un circuit plus rapide entre la résidence seniors, la gare, le centre ville commerçant, les bords de Loire, le pôle santé. Il s'agit également d'offrir une desserte en fonction des événements culturels et des animations en centre ville. Le projet a aussi pour objectif de proposer une application du minibus papillon pour le rendre attractif aux jeunes, application liée à l'offre touristique et événementielle.	3	CCCL				Un plan d'action à l'échelle de la CCCL étant en cours, cette action de création d'une ligne supplémentaire, ne serait si elle est validée, qu'une action parmi un plan global. Des actions liées à la mobilités seront ajoutées par la suite.
Étude	Etude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU	Afin de mettre en place une opération programmée de l'Anah sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle (phase 1) est nécessaire. Celle-ci permettra de préciser les conditions de mise en place du programme : objectifs, stratégie d'orientation, moyens financier et actions à mettre en œuvre. Elle se conclura par la rédaction d'une convention de programme. Et ensuite la mise en œuvre de l'opération programmée (phase 2).	1	CCCL	40 000	2019 T3	2020 T1	Volonté politique de ne pas mettre en place l'outil OPAH-RU sur le territoire.

⁴ Il s'agit des actions dont la réalisation a été suspendue/abandonnée

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

1) Calendrier des différents projets



2) Objectifs au lancement du programme et leur évolution, le cas échéant

Les impacts attendus du programme Action Cœur de Ville en date du 09.07.19

<p>Une rénovation contribuant à la redynamisation du centre-ville et accompagnant les actions déjà réalisées et projetées</p>	<p>Valoriser les porteurs de projets et faciliter la création, la reprise d'entreprises et l'emploi</p> <p>Relance de l'économie locale</p> <p>Création d'emplois locaux non délocalisables</p> <p>Une rénovation contribuant à la revitalisation de l'activité économique</p> <p>Redynamiser l'économie de notre bassin de vie</p> <p>Investissement local significatif et rapide</p> <p>Attractivité et développement du territoire</p>
<p>Un centre retrouvant son charme, son succès et son identité</p>	<p>Améliorer le cadre de vie de la population, en offrant notamment un meilleur accès au service de proximité</p> <p>Créer et mettre en valeur des équipements publics bénéficiant à tous</p> <p>Créer du lien entre les habitants</p>
<p>Un territoire qui retrouve une vitrine : Une qualité de vie « affichée »</p>	<p>Un centre-ville offrant des modes de circulation, des espaces publics et des lieux de vie harmonieux</p> <p>Contribution à la limitation de l'impact sur l'environnement en termes notamment de déplacements</p> <p>Réintroduction de la nature en ville</p>
<p>Une rénovation contribuant à favoriser l'accueil de nouvelles populations</p>	<p>Lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique</p> <p>Adapter les logements à la perte d'autonomie et aux besoins de la population</p> <p>Développer un parc privé à vocation sociale</p> <p>⇒ <u>Evolution du chantier habitat en ciblant uniquement les logements vacants en cœur de ville</u></p>

3) Éléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme

Les éléments facilitants :

- La mise à disposition d'une ingénierie spécifique par les partenaires, notamment la Banque des Territoires et Action logement.
- La facilitation du repérage des appels à projets par l'intermédiaire de la plateforme « aides territoires », guichet d'aides mobilisables au service des collectivités territoriales et de tous les acteurs locaux.
- La mobilisation de moyens financés des partenaires.
- La mise en place de la plateforme collaborative "OSMOSE" à destination des chefs de projet.
- La création d'un sous-groupe de cheffes de projet pour les villes de moins de 10 000 habitants
- Réseau départemental PVD / ACV : animé par la préfecture et la Direction Départementale des Territoires, avec des réunions mensuelles, afin de partager les bonnes pratiques, d'identifier la panoplie des outils mobilisables.
- Accès à des partenariats ambitieux tel que celui de l'ENSA.
- Le label ACV qui est reconnu et identifié par les acteurs économiques et les investisseurs.

Difficultés rencontrées :

- Le coût conséquent du reste à charge pesant sur une collectivité de taille moyenne pour mener à bien les projets structurants
- L'absence de cofinancement pérenne sur de l'ingénierie thématique : ex manager commerce
- L'absence de portage clairement identifié de certaines actions

4) Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire

- Augmentation du nombre de création d'entreprises⁵ : 65 en 2018, 74 en 2019, 68 en 2020 et 88 en 2021
- Partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux
- L'observatoire sur les ventes de notaires témoigne d'une augmentation supérieure à 20% du volume des ventes entre 2018 et 2021
- Fréquentation du centre-ville : données My Traffic
Fréquentation mensuelle d'octobre à décembre 2021 : 406.2k
Fréquentation mensuelle d'octobre à décembre 2022 : 536.8k
➔ Sur la même période, augmentation de 130.6k
Fréquentation mensuelle de janvier à mars 2022 : 421.4k
Fréquentation mensuelle de janvier à mars 2023 : 517.4k
➔ Sur la même période, augmentation de 96k

5) Principaux effets levier identifiés

- Le partenariat avec Action Logement sur les projets d'acquisition/réhabilitation.
- L'accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires sur les thématiques de dynamique commerciale, de la place de la nature en ville ou encore sur une stratégie patrimoniale des bâtiments scolaires.
- Les effets de l'ORT facilitant les projets commerciaux.

⁵ Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022

6) Projets emblématiques

Les Balcons de Loire

Situé dans le cœur historique et à quelques mètres des bords de Loire, ce projet de grande envergure a eu pour ambition la réhabilitation de l'ancien collège de la Ville (à l'origine, une chapelle bénédictine) en projet mixte mêlant habitat et pratiques culturelles.

Le projet a généré la transformation complète du bâtiment permettant la création d'un ensemble immobilier de huit logements et l'aménagement, en rez-de-chaussée, d'une salle pour l'école de théâtre ainsi qu'une salle de médiation culturelle à destination du Musée de la Loire.

Cette opération, portée par Nièvre Habitat, illustre parfaitement les intentions du programme Action Cœur de Ville. D'une part, parce que le projet a démontré la faisabilité de concilier les enjeux patrimoniaux d'un bâtiment du XVIIème avec les usages et les normes du XXIème siècle. En outre, l'opération a permis de répondre aux enjeux de la réhabilitation thermique et énergétique du bâti ancien en proposant des logements avec une performance énergétique « BBC Rénovation ». Enfin, sur la destination des logements, le bailleur social Nièvre Habitat a réussi une opération intergénérationnelle en commercialisant la moitié des logements aux salariés du secteur privé et l'autre moitié à destination des personnes âgées. Cette ambition a été valorisée par des financements d'Action Logement et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. D'autre part, cette opération illustre les retombées positives pour tout un territoire. En effet, du fait qu'une pluralité d'entreprises locales aient œuvrées sur ce projet, ce programme a ainsi permis d'injecter de l'économie sur le territoire.

Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce (MCVAIC)

Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce est un programme sous forme de concours qui place au cœur du développement économique local le commerce et l'artisanat de centre-ville. Reconnu par la Banque des Territoires, ce programme s'insère parfaitement dans la stratégie Action Cœur de Ville.

Il a favorisé la rencontre, d'une part, de ceux ayant la volonté d'entreprendre, amenés à tester leur concept lors d'un marathon créatif de 36h et d'autre part les acteurs publics et privés du territoire, les propriétaires de locaux vacants et concitoyens.

Cette expérience a permis de mobiliser fortement les acteurs locaux qui étaient plus de 40 lors de la réunion de lancement.

A l'issue du concours, ce sont 10 porteurs de projets qui se sont installés sur les 11 en lice. A ce jour, 7 participants exercent encore sur le territoire.

Voie verte en bord de Loire

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a décidé d'œuvrer pour favoriser la pratique du vélo et améliorer le cadre de vie des habitants. En 2021, la Ville a entamé un chantier d'aménagement des bords de Loire afin de créer une voie verte.

À la différence d'une piste cyclable, une voie verte est une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés (piétons, vélos, personnes à mobilité réduite, rollers...). Les voies vertes sont développées dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine, la qualité de vie et la convivialité.

Livrée en 2023, cette action a permis de créer plus de 2km de voie dédiée aux mobilités douces, tant pour les trajets quotidiens des habitants, que pour les cyclotouristes de l'Eurovélo 6. Les bords de Loire sont désormais aménagés afin d'offrir un cadre de déambulations apaisées et conviviales pour tous.

7) Impact du programme sur les investissements privés : hausse, ou retour ? facteurs d'explication

L'impact du programme sur les investissements privés est difficilement mesurable mais il est certain que le label ACV donne une image et un attrait pour la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. En effet, il a été constaté, à plusieurs reprises, l'intérêt pour des investisseurs d'investir en cœur de ville en raison du déploiement du programme.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Sommaire :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- 1.1 - Plan de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville
- 1.2 - Création d'une maison des étudiants en santé
- 1.3- Chantier de réhabilitation - requalification d'immeubles stratégiques avec rez-de-chaussée commerciaux en coeur de ville

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- 2.1 - Création d'une boutique éphémère au sein de la Galerie de la Loire
- 2.2 - Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire
- 2.3- Protection du linéaire commerçant

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

- 3.1 – Connexion du Quartier Saint Laurent au centre-ville
- 3.2 – Convivialité et vie locale en cœur de Ville
- 3.3 - Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié
- 3.4 - Implantation de mobiliers vélos transitoires

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

- 4.1 - Plan nature en Ville
- 4.2 - Réhabilitation de la friche industrielle Vallourec
- 4.3 - Etude sur le rétablissement de la continuité écologique en aval du Nohain entre les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et Saint-Père

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

- 5.1 - Réhabilitation du site historique de l'hôpital en entrée de ville
- 5.2 - Réhabilitation des écoles
- 5.3 - Création d'un centre d'imagerie en cœur de ville



Titre du projet	Plan de lutte contre la vacance des logements en cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>La vacance des logements cosnois est en perpétuelle augmentation. Selon l'INSEE, entre 2013 et 2018 les logements vacants de la Ville sont passés de 13.5% à 15.6% du parc immobilier de la commune (soit 6392 logements en 2018). D'après le Guide du Réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant, une vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7% du parc immobilier de la commune.</p> <p>En outre, la vacance des logements représente un enjeu transversal pour une collectivité, car cela permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réduire l'étalement urbain et de revitaliser les centralités • de garantir l'habitabilité et le confort intérieur du bien : remise aux normes énergétique, améliorer sa performance, réduction de l'insalubrité • la création d'une offre de logement adaptée aux besoins actuels (famille monoparentale, PMR...) <p>Face à ces constats, la municipalité a décidé de mettre en œuvre, un plan de lutte contre la vacance des logements.</p> <p>L'action globale de ce chantier vise à activer 2 leviers simultanément :</p> <p><u>Levier coercitif</u> : vote du Conseil Municipal le 22 septembre 2022 de la mise en place, pour 2023, de la Taxe d'Habitation pour les Logements Vacants (THLV)</p> <p><u>Levier incitatif</u> : comprendre les raisons de l'inoccupation d'un bien afin de proposer aux propriétaires d'entrer dans un programme de remise sur le marché (financement de travaux, intermédiation locative, accompagnement des partenaires ACV, défiscalisation...).</p> <p>La phase préparatoire de ce chantier a débuté au 2nd semestre 2022 afin de cibler les biens concernés par l'enquête nommée "Zéro Logement Vacant en cœur de ville". L'identification des propriétaires a été possible</p>

	<p>grâce à l'outil numérique « Zéro logement vacant », un service public numérique, qui permet de filtrer une vacance précise. Ce faisant, la Ville de Cosne a décidé de viser les logements vacants depuis plus de 2ans (vacance structurelle) et situés en cœur de ville.</p> <p>La première campagne de recensement a été envoyée au premier semestre 2023 afin de solliciter 182 propriétaires (ce qui représente 256 logements). Ainsi, l'année 2023 est consacrée au suivi de ces dossiers. Une rencontre avec les acteurs départementaux de l'habitat sera organisée à l'automne 2023.</p> <p>A termes, cette action doit fournir des données à la collectivité afin de dégager des politiques publiques adaptées aux besoins identifiés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le retour d'habitants en centre-ville • Participer à l'attractivité économique et résidentielle de la Ville • La réhabilitation du bâti ancien permet de se substituer à la construction neuve de logement par artificialisation des sols • Favoriser l'embellissement du patrimoine bâti • Donner une image dynamique de la commune
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Cœur de Loire(CCCL) • Conseil départemental de la Nièvre (CD58) • Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) • Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) • Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) • Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) • Imprim'fip a financé le publipostage et l'affranchissement de l'enquête d'avril 2023
Coût total	300 euros de fonctionnement par campagne (comprend l'affranchissement + l'organisation d'une rencontre habitat)
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts établis • Nombre de propriétaires rencontrés • Nombre de visites réalisées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités et loués ou vendus • Nombre des nouveaux arrivants • Amélioration de l'image de la Ville

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Création d'une maison des étudiants en santé
Type de projet	Action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est placée en zone d'intervention prioritaire. Cette reconnaissance témoigne de l'insuffisance de l'offre de soins du fait d'un faible renouvellement des professionnels, de leurs départs à la retraite ou encore par des difficultés d'accès à cette offre (temps d'accès, délais d'attente pour un rendez-vous...).</p> <p>Selon le Système national des données de santé (SNDS) d'octobre 2022 la Ville comptait 9 médecins généralistes (dont 5 ayant plus de 60 ans), 10 médecins spécialistes (dont 4 ayant plus de 60 ans), 19 infirmier.es, 8 kinésithérapeutes.</p> <p>Afin d'attirer plus d'internes en médecine, et plus largement, les étudiants en santé, la commune souhaite créer un internat pour ceux qui viennent réaliser un stage dans la commune ou aux alentours.</p> <p>Une réunion a eu lieu le 9 novembre 2022 sur le projet d'internat et sa réalisation avec une ambition de pouvoir accueillir 10 étudiants en santé : 3 internes en médecine, 3 internes en stage au Centre PASORI et 4 étudiants en santé.</p> <p>Deux sites potentiels ont été pré-identifiés (logement communal rue du colonel Rabier et l'hôtel des Forces rue Saint Agnan)</p> <p>Prochaine étape : définition du portage</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la diminution de l'offre médicale • Renforcer l'accès aux soins • Attirer des futurs médecins et professionnels de santé • Répondre aux besoins du territoire en termes d'hébergement professionnel • Affirmer la position de centralité de la Ville • Créer des logements en cœur de ville

Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne ou CCCL
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL) • Conseil départemental de la Nièvre (CD58) • Conseil Régional BFC • Pays Val de Loire Nivernais • Etat • Agence Régionale de Santé • Maison de santé pluri professionnelle
Coût total	La réhabilitation du 4 rue du Colonel Rabier : 80 000 euros
Financements prévisionnels	Communauté de communes Cœur de Loire Région Bourgogne Franche Comté Conseil départemental de la Nièvre Pays Val de Loire Nivernais Etat
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation du pilote de l'action • Choix du site retenu
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étudiants accueillis dans la maison des étudiants en santé • Nombre d'étudiants diplômés qui s'installent sur le territoire

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Chantier acquisition et réhabilitation d'immeubles stratégiques avec rez-de-chaussée commerciaux en coeur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>Cette action s'inscrit dans le "Plan de Relance Commerce", élaboré par le Cabinet CBRE, dans la cadre d'une mission d'appui à la Ville financée par la Banque des Territoires.</p> <p>Cette action relève de l'orientation <i>Agir sur l'immobilier commercial</i> de l'axe stratégique "Agir sur l'urbanisme commercial".</p> <p>Des immeubles, idéalement situés, ont été ciblés par la Ville comme étant prioritaires et stratégiques pour la conduite de projets d'acquisition et de réhabilitation afin de lutter contre la déprise commerciale.</p> <p>Les immeubles concernés sont tous intégrés au linéaire commerçant du cœur de ville. Ils peuvent constituer des cibles pour la foncière départementale Cœur de Nièvre.</p> <p>Ils sont : les étages de l'immeuble 33 Boulevard de la République, le 13 rue du Maréchal Leclerc, les 3 et 5 Rue Alphonse Baudin, le 4 Rue du Général de Gaulle, et enfin le 35 et 37 Rue Saint Jacques</p> <p>Ces immeubles, nécessitent la réalisation d'un travail fin, dont le but est la sortie de vacance tant des rez-de-chaussée commerciaux que les étages destinés à l'habitat.</p> <p>Phase 1: identification Phase 2 : recherche d'investisseurs, partenaires Phase 3 : conduite de projet</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'image de la Ville ● Affirmer le dynamisme de Cosne ● Lutter contre la vacance des locaux commerciaux situés sur le linéaire commerçant du cœur de ville ● Créer des logements en cœur de ville ● Valoriser le patrimoine bâti en secteur Site Patrimonial Remarquable

Maitre d'ouvrage	MO du chantier : Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL) Conseil Départemental de la Nièvre Région BFC Agence de Développement Economique du Bassin Cosnois (ADEB) Foncière Cœur de Nièvre Action Logement Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 58) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'environnement (CAUE 58)
Coût total	
Financements prévisionnels	Centralité Rurale en Région (Région BFC)
Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts établis • Nombre de propriétaires rencontrés • Nombre de visites réalisées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités • Nombre de m² de surface commerciale remise sur le marché de la location • Nombre de nouveaux habitants

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Création d'une boutique éphémère au sein de la Galerie de la Loire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Afin de faire évoluer son intervention sur le soutien à l'entrepreneuriat local, la Ville a décidé de transformer l'une des cellules de la Galerie de la Loire en Boutique Ephémère.</p> <p>De façon expérimentale les bénévoles et les agents du Centre Communal d'Action Social de Cosne de la "Recycllette Cosnoise", ont lancé la démarche en ouvrant plusieurs jours en mai 2023, pendant le mois à vélo, un point de vente de vélo d'occasion.</p> <p>Puis, en août 2023 les inscriptions ont débuté afin que les commerçants, artisans ou artistes du territoire puissent disposer d'un espace de vente pour une courte durée (d'une semaine à 6 mois) en coeur de ville.</p> <p>Le point de vente est de 70m² avec un loyer avantageux de 72 euros TTC la semaine ou 300 euros TTC par mois (comprenant les charges communales).</p> <p>Pour faire connaître cette proposition, la Ville va, à l'automne 2023, organiser des portes ouvertes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • De permettre aux porteurs de projets de tester le marché local et leurs produits • Apporter, grâce à la Boutique Ephémère, de la nouveauté en permanence dans la Galerie de la Loire • Être un soutien à l'entrepreneuriat local • Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	Agence de Développement Economique du Bassin Cosnois (ADEB) Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL) Fédération des Boutiques à l'Essai
Coût total	1000 euros en actions de communication
Financements prévisionnels	

Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une identité visuelle et installation de vitrophanie • Nombre de porteurs de projets accueillis au sein de la Boutique Ephémère • Mise en place d'un plan de communication
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations pérennes suite à la location de la Boutique Ephémère • Résorption de la vacance commerciale

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>La Communauté de communes Cœur de Loire a souhaité s'engager dans la définition de sa nouvelle stratégie de développement économique.</p> <p>A ce titre, elle est accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage depuis novembre 2022.</p> <p>La stratégie de développement économique vise à définir les actions prioritaires qui seront menées jusqu'à fin 2026. En effet, fruit de concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, institutionnels, collectivités, agence de développement...), ce document recensera les besoins et les propositions du collectif. Il permettra de structurer et de planifier la politique de Cœur de Loire.</p> <p>Les 3 étapes de l'élaboration du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic et identifier les enjeux associés au développement du territoire ; • Définir la stratégie en collaboration avec les acteurs locaux, basée sur les besoins et les ressources du territoire ; • Établir un programme d'actions prioritaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du territoire et développer sa notoriété économique par l'implantation de nouvelles activités et le développement d'activités créatrices de richesses • Identifier et établir la trajectoire des domaines d'activités stratégiques du territoire en identifiant leur potentiel de développement et ceux qui peuvent émerger • Disposer d'éléments et vérifier l'adéquation entre les dynamiques et les besoins des entreprises en parallèles de l'offre d'accueil du territoire, afin de proposer des espaces économiques attractifs et adaptés.
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Cœur de Loire

Partenaires locaux	Communes de Cœur de Loire, dont Cosne-Cours-sur-Loire Acteurs du développement économique du territoire (dont l'AdebCosne)
Coût total	Le plan de financement sera validé lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2023
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Fin 2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des actions envisagées • Chaque fiche action précisera les indicateurs d'avancement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance fine sur les couts estimés et sur la priorisation des actions • Chaque fiche action précisera les indicateurs de résultats

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Protection du linéaire commercial
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de l'étude "Plan de relance pour le commerce de Cosne-Cours-sur-Loire", il avait été suggéré par le cabinet, dans son programme d'action, "d'agir sur l'immobilier commercial pour un cœur marchand attractif". Cela se matérialise, notamment, par la mise en œuvre d'outils réglementaires au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant d'arrêter une stratégie de maîtrise et de contrôle des mutations.</p> <p>Au titre de l'article R.151-37 du code de l'urbanisme, les élus ont la possibilité de protéger un secteur commercial dense. Cette protection consiste à interdire le changement de destination et de sous destination d'un rez-de-chaussée commercial. Cette protection permet d'empêcher qu'un rez-de-chaussée commercial ne soit transformé en logement (destination) ou qu'il accueille une activité de service (sous destination). Ce faisant, si un service souhaite s'implanter sur ce secteur protégé par un linéaire commercial strict, il n'aura pas d'autre choix que de s'installer en lieu et place d'une activité de service déjà présente sur ce secteur, faisant l'objet d'une fermeture ou d'un déménagement.</p> <p>La revitalisation des centres-villes passe par un urbanisme commercial pertinent et maîtrisé. Conscient de cet enjeu, la municipalité va enclencher une démarche de modification simplifiée du PLU afin de mettre en œuvre une protection stricte du linéaire commercial.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder ou de pérenniser la vocation des rez-de-chaussée à vocation de commerce déjà existants d'éviter leur transformation en logement, garage, bureau de service non utiles à l'animation commerciale et créant des ruptures linéaires. • Empêcher les changements de sous destination afin de préserver le flux et l'image d'un cœur de ville marchand et de proximité.
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Partenaires locaux	Direction départementale des territoires (DDT)
Coût total	aucun
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le périmètre restreint et le nombre de commerces concernés • Opérer une modification simplifiée du PLU
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du flux piéton • Augmentation de la zone de chalandise • Augmentation du nombre de commerce de proximité

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Connecter le quartier Saint Laurent au coeur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le quartier Saint Laurent est classé en quartier prioritaire de la ville (QPV) et bénéficie d'un contrat de ville, permettant à l'État de mobiliser des financements spécifiques dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p>En parallèle, la ville de Cosne Cours sur Loire et Nièvre Habitat réalisent et déploient depuis plusieurs années un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier Saint Laurent (QSL), par des investissements conjoints, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la transformation et la modernisation du quartier.</p> <p><u>Sur l'ilot Binot :</u> L'action de Nièvre Habitat permettra la création et réhabilitation de 50 logements et la création d'une nouvelle agence territoriale. La CCCL implantera sur ce site la crèche intercommunale et le Département de la Nièvre un nouveau site d'action médico-sociale.</p> <p><u>Sur le Mail Saint Laurent :</u> Réhabilitation de trois immeubles de 92 logements (du T2 au T5).</p> <p><u>Sur la résidentialisation :</u> La Ville et Nièvre Habitat intègrent un travail de résidentialisation et de création d'espace public au cœur du QSL.</p> <p>Ces investissements importants, centrés sur le cadre de vie, nécessitent de penser et construire en parallèle une stratégie de connexion de ce quartier avec le centre-ville, ainsi qu'avec le futur hôpital, d'autant plus que plusieurs services publics sont ou seront installés au sein même du quartier, comme le centre social ou la future crèche intercommunale. En effet, une étude menée en 2022-2023 par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Est met en exergue l'intérêt pour la Ville, en termes d'attractivité, de repenser la relation entre son cœur de ville et les « grandes pièces urbaines positionnées à ses abords ». En effet, cette étude précise que « le dynamisme du centre-ville de Cosne ne peut être opérant si l'on intègre pas des entités limitrophes ».</p>

	En outre, avec l'arrivée de l'hôpital et la poursuite du PRU, le quartier se redessine et nécessite un accompagnement permettant de mener une réflexion sur le devenir des commerces situés en cœur de quartier.
Objectifs	<p>Ce projet global a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • repenser l'entrée du quartier • transformer son image et requalifier ce lieu de vie • redéfinir des nouvelles orientations urbaines et architecturales • répondre à la demande avec des bâtiments construits selon les réglementations en vigueur, qu'elles soient environnementales, thermiques ou d'accessibilité • améliorer le cadre de vie des habitants avec la création de lieux de rencontres, d'un îlot de fraîcheur et de venelles piétonnes • accroître l'accessibilité au centre-ville depuis le Quartier Saint Laurent et depuis le nouvel hôpital • penser les aménagements en faveur des citoyens non motorisés afin d'accroître les mobilités douces quotidiennes
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne Nièvre Habitat
Partenaires locaux	Etat Région Bourgogne Franche Comté Conseil départemental de la Nièvre (CD58) Communauté de communes Cœur de Loire Programme Action Cœur de Ville Action Logement SAMS
Coût total	Projet global de Nièvre Habitat: 18 millions d'euros (logements + bureaux agence+ SAMS)
Financements prévisionnels	<p><u>Pour les logements de Nièvre Habitat</u> : Etat / Région / CD58/ Ville de Cosne cours sur Loire / Nièvre Habitat (emprunts et fonds propres) / Action Logement</p> <p><u>Pour la résidentialisation et espace public</u> : Région / Ville de Cosne sur Loire / Etat /Nièvre Habitat</p> <p><u>Pour la connexion</u> : Région / ANCT (Design actif)</p>
Date de lancement	Des logements de Nièvre Habitat : début 2024 De la résidentialisation et espace public : études en cours
Date de livraison	Des logements : 2026/2027 De la résidentialisation et espace public : 2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison des études • Démarrage des travaux
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte de la norme RE2020 pour l'ensemble des logements

de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie des citoyens • Augmentation de la pratique des mobilités douces • Nombre de nouveaux arrivants sur la commune • Taux de fréquentation des commerces du centre-ville et du marché par les habitants du quartier St Laurent
--------------------	---

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Convivialité et vie locale dans le Cœur de Ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>En période estivale, la municipalité a décidé d'expérimenter des animations gratuites qui mêlent convivialité et (re)recouverte du patrimoine historique et/ou environnemental du centre-ville de Cosne.</p> <p>C'est ainsi que 3 propositions ont vues le jour en 2023 :</p> <p><u>Les balades en calèche</u> : cette proposition vise, le temps d'un samedi, à découvrir de façon conviviale et apaisée les rues commerçantes et les bords de Loire. Les services de la Ville et l'Office de Tourisme ont concocté pour cette occasion un livret de cartes postales anciennes ainsi que des anecdotes et quizz sur la Ville. Cette animation gratuite a été programmée les derniers samedis des mois de mai à août.</p> <p><u>La balade sur le Nohain</u> : conjointement organisée avec la Communauté de Communes Cœur de Loire, cette animation a pour but de faire découvrir la rivière qui traverse le cœur de Ville de Cosne. Les charmes du Nohain, encore méconnus pour certains, ont été présentés le temps d'une journée lors d'une balade en canoë.</p> <p><u>Les balades sur la Loire</u> : sur la même proposition que les balades en calèche, la Ville de Cosne souhaite apporter de l'animation gratuite pour les habitants et visiteurs en valorisant le patrimoine architectural et naturel de la Ville. Pour ce faire, l'association locale des Gabarriers a proposé durant quatre dimanches des sorties de 30 minutes sur la Loire à bord d'un bateau historique. Cette proposition avait pour but d'animer les bords de Loire afin de parfaire la promenade dominicale des usagers.</p> <p>L'édition expérimentale de 2023 fut un succès en raison de la fréquentation des diverses animations. En moyenne, entre 50 et 100 personnes ont pu chaque weekend profiter de ces animations.</p> <p>Ce faisant l'événement sera reconduit et étoffé pour les étés suivants.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les atouts historiques et naturels de la Ville • Proposer des animations gratuites en période estivale • Mettre en œuvre des actions conviviale
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	La Communauté de communes Cœur de Loire par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme et du Services à l'environnement Région (CRR) Les Traits du Val de Loire L'association Les Gabarriers du haut Val de Loire Association des commerçants cosnois Escape Evasion Musée de la Loire
Coût total	3 700 TTC par an
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Retours des usagers • Augmentation de la fréquentation du coeur de ville

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Connecter le quartier Saint Laurent au coeur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le quartier Saint Laurent est classé en quartier prioritaire de la ville et bénéficie d'un contrat de ville, permettant à l'État de mobiliser des financements spécifiques dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p>En parallèle, la ville de Cosne Cours sur Loire et Nièvre Habitat réalisent et déploient depuis plusieurs années un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier Saint Laurent (QSL), par des investissements conjoints, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la transformation et la modernisation du quartier.</p> <p><u>Sur l'îlot Binot :</u> L'action de Nièvre Habitat permettra la création et réhabilitation de 50 logements et la création d'une nouvelle agence territoriale. La CCCL implantera sur ce site la crèche intercommunale et le Département de la Nièvre un nouveau site d'action médico-sociale.</p> <p><u>Sur le Mail Saint Laurent :</u> Réhabilitation de trois immeubles de 92 logements (du T2 au T5).</p> <p><u>Sur la résidentialisation :</u> La Ville et Nièvre Habitat intègrent un travail de résidentialisation et de création d'espace public au cœur du QSL.</p> <p>Ces investissements importants, centrés sur le cadre de vie, nécessitent de penser et construire en parallèle une stratégie de connexion de ce quartier avec le centre-ville, ainsi qu'avec le futur hôpital, d'autant plus que plusieurs services publics sont ou seront installés au sein même du quartier, comme le centre social ou la future crèche intercommunale.</p> <p>En effet, une étude menée en 2022-2023 par l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Est met en exergue l'intérêt pour la Ville, en termes d'attractivité, de repenser la relation entre son cœur de ville et les « grandes pièces urbaines positionnées à ses abords ». En effet, cette étude précise que « le dynamisme du centre-ville de Cosne ne peut être opérant si l'on intègre pas des entités limitrophes ».</p>

Objectifs	Avec l'arrivée de l'hôpital et la poursuite du PRU, le quartier se redessine et nécessite un accompagnement sur un schéma d'aménagement, incluant notamment une réflexion sur le devenir des commerces situés en cœur de quartier.
	<p>Ce projet global a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • repenser l'entrée du quartier • transformer son image et requalifier ce lieu de vie • redéfinir des nouvelles orientations urbaines et architecturales • répondre à la demande avec des bâtiments seront construits selon les réglementations en vigueur, qu'elles soient environnementales, thermiques ou d'accessibilité • améliorer le cadre de vie des habitants avec la création de lieux de rencontres, d'un îlot de fraîcheur et de venelles piétonnes • accroître l'accessibilité au centre-ville depuis le Quartier Saint Laurent et depuis le nouvel hôpital • penser les aménagements en faveur des citoyens non motorisés afin d'accroître les mobilités douces quotidiennes
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne Nièvre Habitat
Partenaires locaux	Etat Région Bourgogne Franche Comté Conseil départemental de la Nièvre (CD58) Communauté de communes Cœur de Loire Programme Action Cœur de Ville Action Logement SAMS
Coût total	Projet global de Nièvre Habitat: 18 millions d'euros (logements + bureaux agence+ SAMS)
Financements prévisionnels	<p><u>Pour les logements de Nièvre Habitat</u> : Etat / Région / CD58/ Ville de Cosne cours sur Loire / Nièvre Habitat (emprunts et fonds propres) / Action Logement</p> <p><u>Pour la résidentialisation et espace public</u> : Région / Ville de Cosne sur Loire / Etat /Nièvre Habitat</p> <p><u>Pour la connexion</u> : Région / ANCT (Design actif)</p>
Date de lancement	Des logements de Nièvre Habitat : début 2024 De la résidentialisation et espace public : études en cours
Date de livraison	Des logements : 2026/2027 De la résidentialisation et espace public : 2027

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison des études • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte de la norme RE2020 pour l'ensemble des logements • Amélioration du cadre de vie des citoyens • Augmentation de la pratique des mobilités douces • Nombre de nouveaux arrivants sur la commune • Taux de fréquentation des commerces du centre-ville et du marché par les habitants du quartier St Laurent

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de communes Cœur de Loire s'est saisie, au 1^{er} juillet 2021, de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local au travers d'un plan de mobilité simplifié.</p> <p>Cet outil, souple et stratégique, vise à définir les actions prioritaires qui seront menées sur 2024-2023. En effet, fruit de concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, usagers, habitants...), ce document recensera les besoins et les propositions du collectif. Il permettra de structurer et de planifier une véritable politique de mobilité en Cœur de Loire.</p> <p>Les 3 étapes de l'élaboration du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place • Définir la stratégie en collaboration avec les acteurs locaux, basée sur les besoins et les ressources du territoire • Établir un programme d'actions au bénéfice des usagers du territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la solidarité envers les publics isolés ou en difficulté en leur proposant des solutions de transport • Faciliter l'accès aux services du quotidien : emplois, santé, commerces, culture, loisirs... • Répondre aux enjeux environnementaux en développant des solutions de mobilité durable
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Cœur de Loire
Partenaires locaux	Communes Cœur de Loire dont la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Coût total	Le plan de financement sera validé lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2023

Financements prévisionnels	
Date de lancement	Fin 2023 / début 2024 : approbation du diagnostic et du plan d'action 2024 : lancement du plan d'action
Date de livraison	2029
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des actions envisagées • Eléments du diagnostic territorial
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des continuités cyclables (au sein de la CCCL et avec les communes de Bannay et Boulleret) • Augmentation de la pratique cyclable (déplacement quotidien et touristique)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Implantation de mobilier vélo transitoire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Afin de poursuivre la dynamique de déploiement d'équipements dédiés à la mobilité douce et pour offrir du confort aux pratiquants du vélo, la Ville a décidé de développer le mobilier vélo en cœur de ville.</p> <p>Pour mettre en œuvre ce chantier, des racks mobiles ont été achetés afin de cibler les besoins des usagers en testant les emplacements de stationnements.</p> <p>Lesdits racks seront positionnés pendant 2 mois, période durant laquelle les citoyens et visiteurs pourront donner leurs avis sur la pertinence de l'emplacement proposé. Si l'emplacement est validé, alors des arceaux seront implantés définitivement. S'il n'est pas validé, alors la personne sondée pourra proposer un autre emplacement.</p> <p>A l'issue de la période test, le mobilier transitoire sera installé lors d'événements majeurs dans le but d'apporter du stationnement supplémentaire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie des usagers • Permettre aux cyclotouristes de consommer en cœur de ville en raison de la présence de stationnement sécurisé • Favoriser la pratique quotidienne du vélo • Consulter les usagers pour cibler les besoins
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	Communauté de communes Cœur de Loire pour son expertise Alvéole Plus Altinnova
Coût total	2 640.40 pour le mobilier transitoire. Le montant des arceaux sera connu à l'issue de la période de test
Financements prévisionnels	

Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplacements testés • Nombre de retours comptabilisés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mobiliers installés de façon pérenne • Fréquentation du centre-ville par les usagers • Nombre d'utilisateurs des racks

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Plan nature en ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>La municipalité souhaite accroître la nature dans les espaces publics du cœur de ville, à la fois au service de ses visiteurs et de ses habitants. Alors même que diverses actions avaient déjà engagées (Atlas de la Biodiversité, permis de végétaliser, concours de fleurissement, mise en place d'écopâturage et de la gestion différenciée...), la Ville a sollicité en 2023 l'accompagnement du cabinet CDC Biodiversité afin de disposer d'une feuille de route pour la végétalisation du cœur de ville.</p> <p>Il s'agit sur la période 2023-2026 de mettre en œuvre les actions préconisées par le bureau d'étude.</p> <p>Les grandes thématiques qui seront travaillées en régie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la pollution lumineuse et favoriser la trame noire • Expérimenter la désartificialisation et la désimperméabilisation des espaces urbains • Gérer les espèces exotiques envahissantes • Gérer le patrimoine arboré • Adapter le calendrier d'entretien des espaces verts pour respecter les cycles de la vie de la biodiversité • Accroître la communication en faveur de la biodiversité et des actions engagées • Créer des habitats pour la faune
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des solutions d'adaptation au changement climatique • Développer une vision globale et harmonieuse de la nature en Ville • Introduire de la biodiversité dans les espaces publics • Améliorer le cadre de vie des citoyens • Favoriser l'appropriation de l'espace public par les citoyens
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL) Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) CDC Biodiversité
Coût total	

Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un rétro planning • Arbitrage sur les actions à prioriser
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre de m² d'espace vert créé • Nombre de m² de surface désimperméabilisée

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Réhabilitation de la friche industrielle Vallourec
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Située à la porte du centre-ville, l'entreprise du Groupe Vallourec Drilling Product France (VDFR), dédiée à la fabrication de matériels de forage pour la recherche de pétrole et de gaz, a fermé ses portes depuis 5 ans.</p> <p>Depuis, il s'agit d'une friche industrielle de 22 890m² dont la reconversion est à imaginer.</p> <p>L'ensemble du site Vallourec reste en bon état d'entretien ce qui l'a conduit à être lauréat du contrat Territoire d'Industrie sur le territoire de Nevers et du Sud Nivernais. Cette position a permis à la collectivité de bénéficier d'un bilan qualitatif de l'état de l'art du patrimoine industriel (état sanitaire, atouts/faiblesses, environnement, réalisation d'un premier niveau de diagnostic énergétique, préciser le potentiel de réemploi économique).</p> <p>En l'espèce, il a été établi que le site Vallourec disposait un potentiel de reconversion (75/100) à court terme : fondé sur le contexte urbain, le contexte réglementaire, le contexte technico-environnemental, la capacité de reconversion pour un usage économique, et enfin attractivité du marché.</p> <p>En effet, le site présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une localisation pertinente : proche du centre-ville et de la gare ferroviaire et des principaux axes routiers • Une inscription dans des dynamiques urbaines : un projet de requalification du pôle gare inscrit dans le programme action Cœur de Ville • Un contexte réglementaire sans contraintes particulières • Un niveau de pollution bien renseigné est avec un coût estimé à 2 millions d'euros • Un site peu dégradé • Une volonté politique de redonner une seconde vie à cet espace et une collaboration étroite avec le propriétaire privé

	<p>Ce faisant, le groupe Vallourec a candidaté en octobre 2023 à la démarche « 50 nouveaux sites clés en main France 2030 ».</p> <p>Il s'agit d'une méthode de recensement permettant d'identifier et d'accompagner les terrains stratégiques propices à de nouvelles activités industrielles.</p> <p>Cet accompagnement se décomposera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sollicitation de l'ingénierie requise (mobilisation de prestataires externes, co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité...); • Initiation et finalisation des procédures administratives (études environnementales, diagnostics pollution, études archéologiques...); • Activation des mécanismes de financement appropriés (offre de la Banque des Territoires, Fonds vert...). <p>Si Vallourec est retenu, le groupe sera en capacité de proposer, à l'issue de la démarche, un site prêt à l'emploi (état des lieux le plus complet possible, présentant le minimum de risques et le maximum de visibilité pour les porteurs de projets). Le suivi du site prendra fin lors de sa commercialisation.</p> <p>Une fois le site France 2030 commercialisable, l'Agence régionale de développement, pourra assurer sa promotion active auprès des investisseurs ainsi qu'un suivi du remplissage. Business France se mobilisera, en lien avec chaque agence régionale de développement, pour promouvoir les sites à fort potentiel en matière d'attractivité internationale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Reconvertir une friche à fort potentiel située à la porte du cœur de ville • Disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins • Favoriser la création d'emplois • Redynamiser le territoire
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	<p>Groupe Vallourec Drilling Product France (VDFR) Etat Communauté de communes Coeur de Loire (CCCL) Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Agence de Développement Économique du Bassin Cosnois (ADEB) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC (EPF) (envisagé)</p>
Coût total	<p>Coût de dépollution selon l'étude EGIS : 800k Coût sur la proposition d'aménagement d'EGIS : 3 M</p>



Financements prévisionnels	
Date de lancement	2021
Date de livraison	2030
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter la méthode de dépollution du site • Mise en œuvre de la dépollution du site • Nombre d'échanges et de visites avec les parties prenantes • Candidater à des AAP/AMI nationaux • Réalisation d'études sur l'aménagement du site • Recherche de financement • Acquisition du site par le porteur
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés • Nombre de nouvelles activités économiques créées • Nombre de nouveaux habitants • Amélioration paysagère d'un site en entrée de ville • Création d'un nouvel espace de vie

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Etude sur le rétablissement de la continuité écologique en aval du Nohain entre les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et Saint-Père
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Le Nohain, qui traverse la Ville de Cosne, est classé parmi la liste des cours d'eaux qui jouent le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. La Communauté de communes Cœur de Loire a ainsi commandité, dans le cadre du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou (2024-2029), une étude sur la continuité écologique.
Objectifs de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un diagnostic complet des ouvrages présents sur le Nohain • Proposer des solutions techniques sur la restauration de la continuité écologique • Adapter les ouvrages présents sur le territoire communal aux objectifs de trame bleue
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL)
Partenaires locaux	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Ville de Saint-Père Office National de la Biodiversité Agence de l'eau Loire Bretagne Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
Coût total	160 000 €
Financements prévisionnels	Agence de l'eau Loire Bretagne : 128 000 € (80%) CCCL : 32 000 € (20%)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • COPIL réalisés • Réunion publique réalisées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Etats des lieux et diagnostic des ouvrages • Proposition d'avant-projet • Validation d'un avant-projet détaillé par ouvrage

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Réhabilitation du site historique de l'hôpital en entrée de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Situé à l'entrée nord du centre-ville, à l'aune de l'ouverture d'un nouvel hôpital, avec en corollaire la vacance prochaine des locaux. Ce site a été, depuis 2021, le fruit de nombreuses réflexions afin d'accueillir une maison de santé pluridisciplinaire. Les études de faisabilité ont conclu à choisir une implantation alternative.</p> <p>La requalification de ce site majeur reste une priorité partagée : elle traduit de la volonté de la Ville de poursuivre la densification du centre-ville, dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Ce site, déjà présent dans le périmètre ORT du centre-ville, mérite une attention particulière pour la seconde période de déploiement du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>A ce stade, et comme suggéré par l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'aborder la requalification du site avec une vision globale sans segmentation-</p> <p>L'ARS a pu obtenir, en septembre 2023, l'appui de l'ANAP pour réaliser une étude sur le volet médico-social du site.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre attractif une entrée de ville • Valoriser le patrimoine bâti de la Ville • Apporter un socle de service aux citoyens de l'intercommunalité • Mettre en œuvre un projet partagé et global de requalification
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	<p>Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Le Groupement Hospitaliers de Territoire (GHT) Conseil Départemental 58 Communauté de communes Cœur de Loire (CCCL) L'Agence Régionale de Santé (ARS) La Direction Départementale des Territoires (DDT) Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)</p>

	Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) Nièvre Aménagement Action Logement Banque des Territoires
Coût total	
Financements prévisionnels	Fond Vert Banque des Territoires
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance sur les possibles démolitions du site • Livraison de l'état des lieux de l'ANAP • Conduite d'une étude de requalification globale du site • Définition des usages du site et de leurs adéquations avec les bâtiments existants
Indicateurs de résultat	

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Titre du projet	Réhabilitation des écoles
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Les 4 écoles du centre-ville, construites entre 1894 et 1972 pour la plus récente, ne correspondent plus aux exigences de transition énergétiques, d'accessibilité et de mise en valeur patrimoniale.</p> <p>Ce faisant une étude de 2020, cofinancée par la Banque des Territoires, avait, été commanditée afin de calibrer les besoins, les contraintes techniques, les couts ainsi que le phasage de l'opération.</p> <p>L'étude, en partie terminée, donne des indications précieuses à la collectivité en récapitulant les travaux de l'ensemble des écoles afin de disposer d'une stratégie globale et une répartition de ces travaux selon leur importance, leur durée ou leurs contraintes.</p> <p>Pour se faire dès 2022 des travaux de sécurisation avaient été débutés.</p> <p>La seconde période du programme ACV vise à mettre en œuvre les préconisations du cabinet.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une qualité environnementale et fonctionnelle des écoles • Répondre aux enjeux de transition écologique : agir sur la performance thermique et le confort d'utilisation des bâtiments • Maitriser les consommations d'énergie et d'eau • Valoriser le patrimoine bâti de la Ville • Rendre les écoles accessibles PMR • Amplifier l'attractivité des écoles du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Partenaires locaux	Banque des Territoires Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)
Coût total	Somme engagée de 2021 à 2023 (travaux de sécurisation) : 165 240 L'étude faisait état d'un montant global de 8 033 800 HT (comprenant le cout des travaux, des aléas et les prestations intellectuel)
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des marchés • Travaux entrepris
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'énergie réalisées • Améliorer le cadre d'accueil • Que les écoles de la Ville soient davantage attractives pour les familles souhaitant s'installer

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



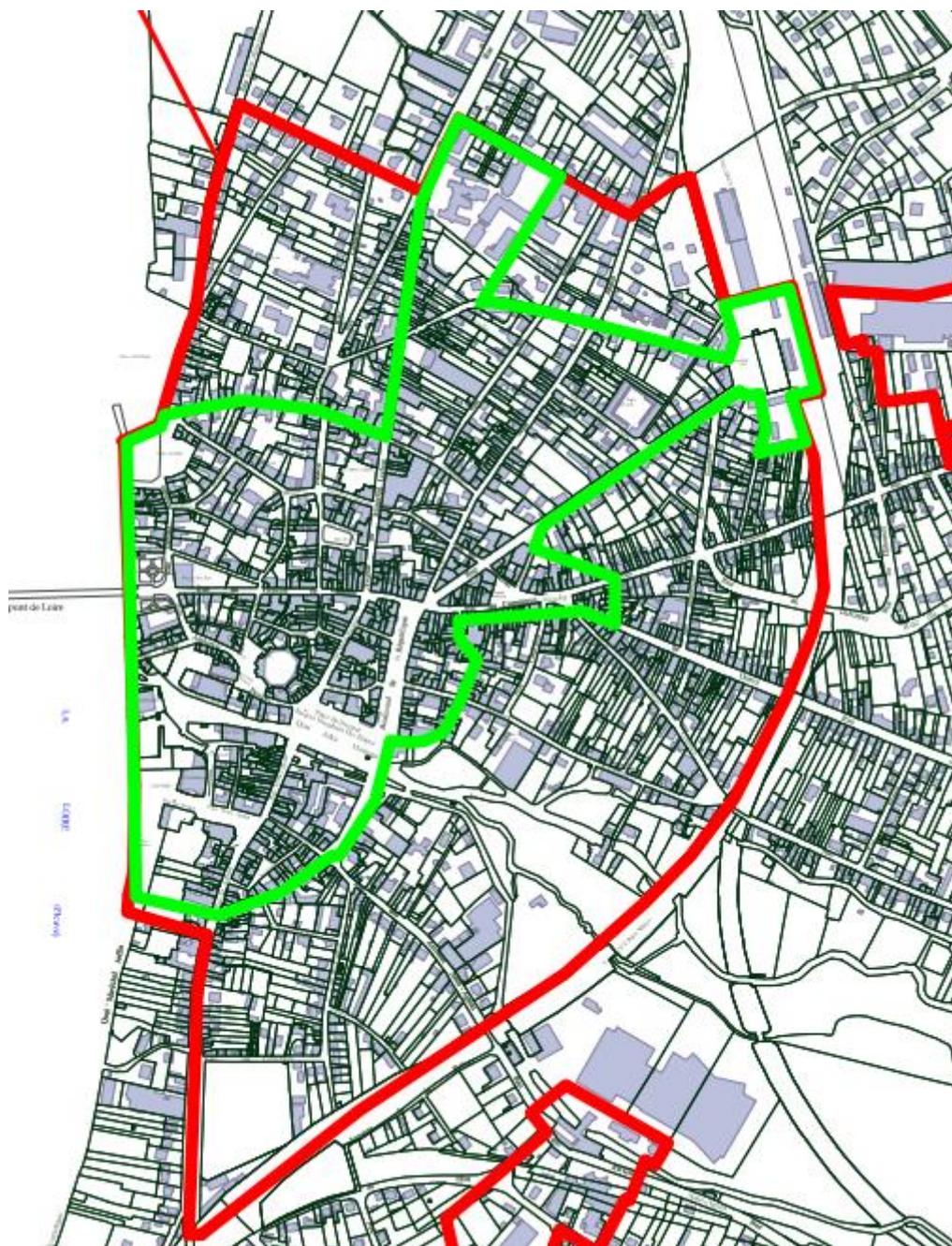
Titre du projet	Création d'un centre d'imagerie médicale en cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le centre d'imagerie médicale du Gâtinais (IMEGA) gère le centre d'imagerie médicale d'Amilly (Loiret) ainsi qu'une antenne à la clinique de Montargis. Parmi ses 130 000 patients accueillis par an à Montargis, « beaucoup viennent de Cosne » selon le directeur général du groupe IMEGA.</p> <p>Afin de répondre à la demande et aux besoins des patients, IMEGA a pour projet de s'implanter en cœur de ville en lieu et place d'un ancien bowling, vacant depuis de nombreuses années.</p> <p>Le projet sera situé, au 22 rue du Maréchal Leclerc, sur l'axe nord aux portes du cœur de ville.</p> <p>Ce centre intégrera à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un service de radiologie • Un service d'échographie • Un service d'imagerie de la femme (mammographie, échographie, ostéodensitométrie) • Un appareil de scanographie dentaire 3D <p>A travers ce projet, IMEGA cible une patientèle allant au-delà des limites administratives cosnoises. En effet, cette opération se réfère aux patients de Cosne, Nevers et Bourges.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux patients un parcours de soins lisible, facilité et digitalisé. • Fournir des soins d'excellence aux patients du territoire • Disposer en cœur de ville d'équipements médicaux • Permettre une prise en charge sans délai et sans rendez-vous de tous les patients adressés par un médecin généraliste • Faciliter le parcours des médecins correspondants. • Faciliter l'intégration de jeunes radiologues en milieu rural
Maitre d'ouvrage	IMEGA
Partenaires locaux	Maitre d'œuvre : KBM Architecture et Archimade by Frédéric Foucaut Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Agence Régionale de Santé (ARS)

	Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 (acquisition de l'immeuble concerné)
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges avec les parties prenantes • Dépôt du permis de construire • Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patient accueillis • Nombre de médecins implantés sur le territoire • Augmentation de la fréquentation du cœur de ville

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

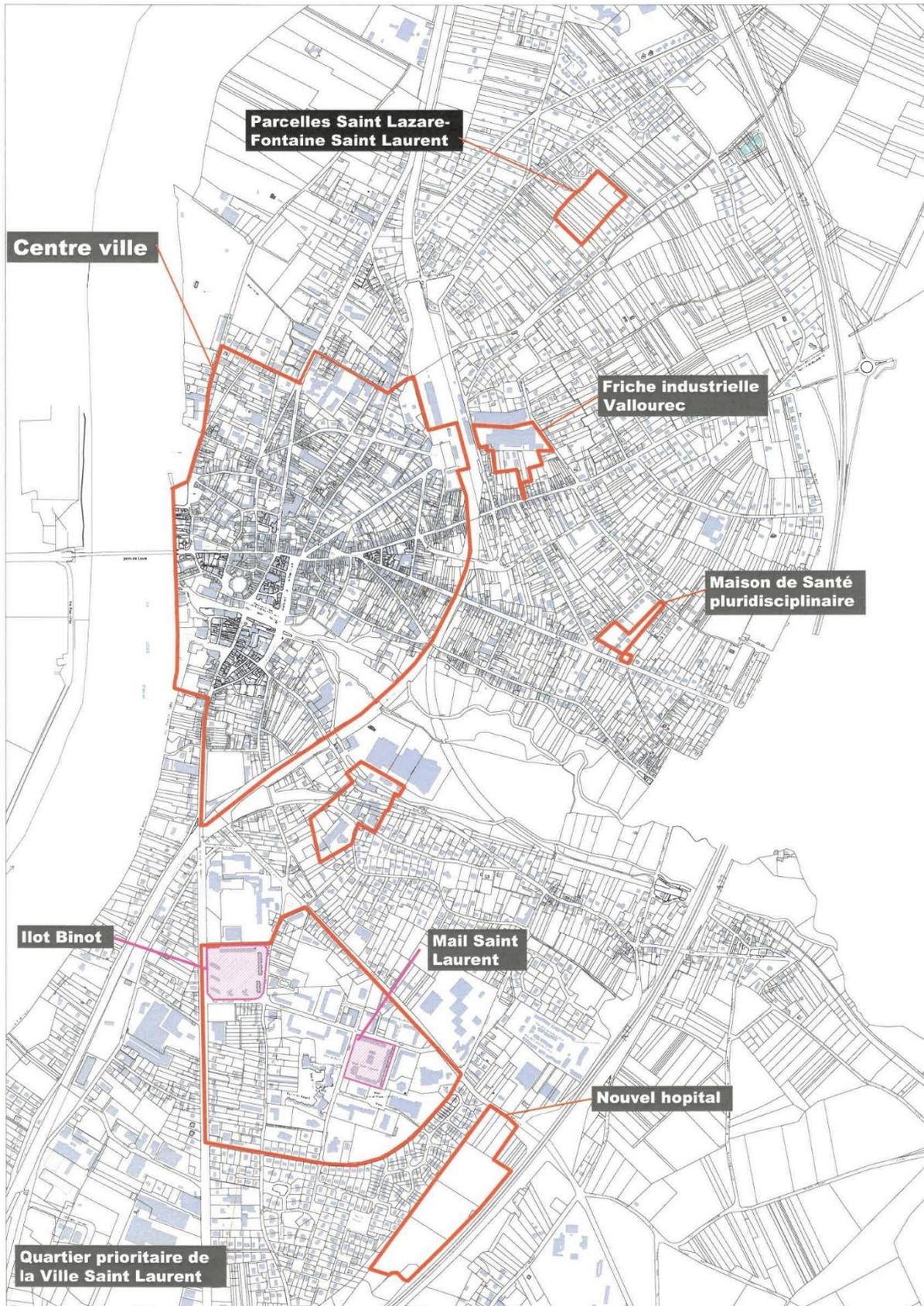
Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

3.1 - Evolution du périmètre du centre-ville



Le tracé vert représente le périmètre du centre-ville ACV1 et le tracé rouge représente l'extension de ce périmètre pour le plan d'action ACV2.

3.3 - Périmètre ORT global



Les périmètres ci-dessus représentent le périmètre ORT de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour le déploiement du plan d'action ACV 2023-2026.

Annexe 4 : Modèle de fiche-action ACV 2023-2026

Elaboration des fiches actions

Les fiches actions doivent permettre de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Pour rappel :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Modèle de fiche-action à remplir

Titre du projet	[XX]
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	[Exposer auquel des 5 axes thématiques le projet est rattachée ou axe supplémentaire]
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	

Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX]
	[XX]
	[XX]
Indicateurs de résultat	[XX]
	[XX]
	[XX]

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe 5 : Bilan des partenaires

Bilans annuels Action Logement

Le bilan complet de l'intervention d'Action Logement sur la première période de déploiement du programme Action Cœur de Ville (2018-2022) est disponible via le lien suivant :

<https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

Concrètement sur la ville de Cosne-sur-Loire, la participation financière d'Action Logement est de 2 163 590 € pour 35 logements (81 % parc social et 19 % Parc Privé).

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.